



Municipalité de Saint-Gilbert
110, rue Principale
Saint-Gilbert G0A 3T0

Tél. : (418) 268-8194
Fax. : (418) 268-6466
Courriel : saint-gilbert@globetrotter.net

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 février 2013, à laquelle étaient présents messieurs Léo Gignac, François Savard, Gilles Petit, Denis Marcotte, Jesse Boulette et Mme Huguette Chalifour formant quorum sous la présidence de M. Luc Gignac, maire de la Municipalité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 24-02-13

ADOPTION DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE 2013 ET DE LA TAXE SPÉCIALE 2013 (service de la dette)

(annule et remplace la résolution #182-12-12)

Il est proposé par
et adopté à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil fixe les taux de taxation suivants pour l'année 2013 :

- Taxe foncière **générale** : 1,1763 \$ / 100 \$ d'évaluation
- Taxe **spéciale** (service de la dette) : 0,0237\$ \$ / 100 \$ d'évaluation

Ceux-ci seront imposés et prélevés sur tous les biens imposables du territoire de la municipalité, tels que mentionnés au rôle d'évaluation en vigueur.

Luc Gignac, maire

Christian Fontaine
Directeur général / secrétaire-trésorier